

Image not found or type unknown



Casier judiciaire et exercice professionnel

Par **vicyesde**, le **16/04/2016 à 10:24**

Bonjour,rrrnJe m'appelle Jxxx et je suis kiné espagnol. J'ai, en Espagne, un casier judiciaire pour le crime de fraude. Actuellement je travaille comme kiné en Espagne parce que je n'ai pas l'interdiction pour l'exercice de la kiné. rrrnMaintenant je pense aller en France parce que ma femme travaille la bas. Est-il possible me refuser l'exercice de la kiné. en France pour mon casier judiciaire espagnol, quand je peut exercer légalement en Espagne ?rrrnMerci de toutes informations.